RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2M RENOVATION

Société par actions simplifiée

Au capital de 5 000 euros

Siège social : 131, rue Gerhard - 92800 Puteaux

952968113RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE EXTRORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 28 février à treize heures.

Le 28 février 2025, à 13h00, les associés de la Société 2M RENOVATION se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Madjid TAHENNI, Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5000 actions, soit la totalité des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation,
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :
- les statuts de la société ;
- le rapport du liquidateur ;
- les comptes de liquidation,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de

communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport ci-dessus mentionné.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les actionnaires, après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 28 février 2025 présentant un solde débiteur de 625,92 €, approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le solde de liquidation est un mali d'un montant 1 168 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 28 février 2025 date à laquelle est constatée la clôture de la liquidation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le Président

[redacted]

[redacted]